

Convention

Pour la mise en place du Programme :



Vivons en forme

A Brebières

À propos de VIF® « Vivons en Forme »

« Vivons en forme » est un **programme de prévention santé**, initié, coordonné et animé par l'association Fédérons Les Villes pour la Santé (FLVS).

L'objectif est d'apporter des solutions concrètes aux collectivités territoriales et de faciliter la mise œuvre d'actions de prévention afin de :

- Garantir la santé et le bien-être de tous
- Prévenir le surpoids chez l'enfant
- Contribuer à réduire les inégalités sociales de santé en matière d'alimentation, d'activité physique, de sommeil et de bien-être.

Le programme « Vivons en forme » souhaite, grâce à la mobilisation des acteurs locaux dans les municipalités impliquées, **aider les familles à modifier en profondeur et durablement leurs habitudes en matière d'alimentation et d'activité physique.**

L'idée est de développer et d'enrichir l'offre de proximité pour favoriser des comportements favorables à la santé, en cohérence avec le Plan National Alimentation (PNA) et les recommandations du Programme National Nutrition Santé (PNNS), qui s'axent principalement sur :

- Une alimentation équilibrée, diversifiée, abordable et plaisante au niveau familial
- La pratique d'activités physiques régulières pour tous, intégrées dans le quotidien
- Un environnement local favorable à l'intégration de ces bonnes pratiques.

Cette démarche efficace est aujourd'hui mise en place dans de très nombreuses communes en France (*plus de 260 au 1^{er} janvier 2022*).

Le programme VIF® met à la disposition des structures municipales et du tissu local :

- Des formations sur site
- Des outils de communication et de sensibilisation tels que : des fiches actions, des brochures, des affiches, des vidéos, des outils web (site web, page Facebook), etc...
- Un suivi et un accompagnement du chef de projet "Vivons en forme" désigné par la ville
- Une expertise en évaluation

L'implication essentielle des acteurs locaux

Le programme « Vivons en forme » repose sur une méthode qui s'appuie essentiellement sur la mobilisation communautaire. Aussi, c'est la volonté politique du maire et de ses élus qui va susciter, encourager et faciliter l'implication de l'ensemble des acteurs locaux :

- Services municipaux
- Professionnels de l'éducation, de l'animation et du sport
- Service de la restauration scolaire
- Tissu associatif
- Épiceries sociales
- Professionnels de santé
- Petite enfance ...

Ces acteurs mobilisés, capables de prendre en compte le contexte local pour agir de manière innovante et adaptée, deviennent alors des relais permanents, facilitant la diffusion des messages auprès des populations.

Afin de permettre aux familles et aux enfants de modifier en douceur leurs comportements, le programme « Vivons en forme » repose sur la philosophie suivante :

- **Non-stigmatisation des personnes, et des comportements**
- **Approche positive, progressive et concrète centrée sur le plaisir de manger, de bouger et de partager**
- **Aider particulièrement les familles plus vulnérables sans les isoler dans l'action de proximité**

En conclusion

Le programme « Vivons en forme » repose sur une méthode qui encourage l'implication de l'ensemble des acteurs locaux au cœur même de la ville et des lieux de vie des familles, pour proposer aux habitants des villes un environnement plus favorable à la santé.

Par cette convention, l'association FLVS pour le programme VIF® s'engage à :

- ➔ Permettre à la ville de Brebières de bénéficier de la méthodologie du programme « Vivons en Forme ».
- ➔ **Assurer la formation** des acteurs locaux et à remettre lors de ces formations un kit d'outils clés en main par participant permettant l'installation du programme « Vivons en forme ».
- ➔ **Accompagner la ville dans la mise en place des actions :**
 - En participant au comité de pilotage local du programme
 - Via un suivi avec le chef de projet, référent dans la ville et l'élu de référence
 - Mise en relation avec les chefs de projet du réseau Vivons en forme.
- ➔ **Accompagner la ville en matière d'évaluation :**
 - Mise à disposition d'un état des lieux à compléter par le chef de projet de la ville en début et fin d'engagement
 - Participer à des campagnes d'évaluation menées dans le cadre du programme « Vivons en forme »
- ➔ **Soutenir la ville dans la mise en œuvre du projet VIF® :**
 - **Par l'accompagnement du chef de projet**
 - **Par la mise en place de formations gratuites des acteurs locaux :**
 - de la restauration scolaire
 - *Formation pour le personnel de service et d'encadrement*
 - des animateurs du périscolaire
 - *Formations autour d'ateliers pédagogiques et ludiques sur les bons comportements autour de l'alimentation, de l'activité physique, du sommeil et du bien-être.*
 - des professionnels de la petite enfance
 - *Formation sur l'alimentation et l'activité physique du jeune enfant*
 - des acteurs des structures sociales
 - *Formation autour de l'équilibre alimentaire et du budget*
 - **Par la mise à disposition de thématiques permettant de structurer des actions** de prévention primaire dans la ville (femmes enceintes, gestion des écrans, pique-nique, fruits...).

Nombre de formations à disposition (par an)	2 formations sur site parmi le catalogue
Supports sur demande à disposition de la ville (par an)	100 supports enfants par thématique
	1 000 brochures parentales par thématique
Supports de communication	1 kakémono
	100 toolbox à destination des agents de la mairie

Cette convention peut être amenée à évoluer en fonction du contexte sanitaire et des nouvelles thématiques proposées.

Par cette convention, la Ville de Brebières s'engage à :

- S'investir dans le programme pour une durée de 3 ans
- Respecter la philosophie et les principes fondamentaux du programme, notamment dans le domaine du partenariat public-privé
- Nommer un chef de projet « Vivons en Forme » dans la ville, qui aura en charge la mise en œuvre locale du programme
- Animer via le chef de projet, un comité de pilotage et de suivi du programme dans la ville chaque année
- Verser à l'association FLVS une cotisation annuelle de 3 000 euros

Date : 22/12/2023.

Pour l'association FLVS
Le Président
Thibault DESCHAMPS



Association F.L.V.S
2 rue de Dormagen - 59350 SAINT ANDRÉ
Tél : 03 20 11 20 46
Siren : 394 393 078

Pour la ville de Brebières
Le Maire Lionel DAVID



Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le

ID : 062-216201731-20231212-DCM202340-DE

